

Création d'une Business Unit au sein de la SATT

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°95-130 du 7 février 1995 portant création de l'Université Bretagne Sud ;

Vu le projet de convention spécifique de la convention de coopération entre l'Université Bretagne Sud et la SATT Ouest Valorisation ;

Vu l'avis rendu par le Comité Social d'Administration réuni lors de sa séance extraordinaire en date du 22 janvier 2024 ;

L'Université Bretagne Sud envisage la création d'une Business Unit, entité dédiée à la valorisation de la recherche menée au sein de ses unités de recherche et de ses plateformes.

Cette entité doit être pensée comme un élément majeur de l'innovation en région Bretagne. Elle se met au service de la relation avec les entreprises et tout partenaire amenant à une activité de prestation (appui aux projets R&D des laboratoires et des entreprises, Ingénierie de recherche pour l'université, commercialisation de compétences, location de matériels, formation). Ainsi, elle prendra la forme d'une Business Unit, intégrée à la SATT Ouest Valorisation, structure avec laquelle l'UBS est déjà associée dans le cadre :

- D'une convention de coopération pour concourir à la réalisation conjointe de la mission d'intérêt général en matière de valorisation des résultats de la recherche publique ;
- D'un pacte d'associés.

De plus, une convention spécifique, liée à la convention de coopération principale est mise en place déterminant l'ensemble des principes de fonctionnement, notamment les conditions d'accès des personnels de la SATT travaillant pour l'UBS dans les locaux de l'UBS.

Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité des suffrages exprimés la création de la Business Unit intégrée à la SATT Ouest Valorisation et autorise la présidente de l'UBS à signer la convention.

Document en annexe :

- Convention spécifique de la convention de coopération entre la SATT Ouest Valorisation et l'UBS

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	23
Membres en exercice :	28	Pour :	21
Membres présents :	15	Contre :	2
Membres représentés :	8	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 13 février 2024

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

